

Programme Départemental d'Insertion et de **Retour vers l'Emploi** 2020 2023



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

Préambule	4
Les éléments clefs issus du diagnostic	7
Une « nouvelle » politique départementale	10
Les enjeux du PDI – RE 2020 – 2023	11
1. Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion	13
1.1 Mobiliser le monde économique pour dynamiser le placement Emploi	14
1.2 Rapprocher les bénéficiaires des filières en demande	16
1.3 Accompagner les bénéficiaires dans l'activité	18
2. Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile	21
2.1 Eviter le non-recours, faciliter l'accès au droit et prévenir les ruptures de parcours	22
2.2 Structurer à l'échelle départementale une offre d'accompagnement globale vers l'insertion pour créer un véritable parcours de retour à l'activité	24
2.3 Inscrire la participation sociale et citoyenne dans les pratiques d'accompagnement et changer le regard sur les bénéficiaires	26
3. Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion	29
3.1 Créer des instances de pilotage et de suivi partagées et concertées avec tous les acteurs de l'insertion	30
3.2 Mettre en cohérence les différentes interventions pour gagner en efficacité	32
3.3 Mobiliser l'ensemble des pôles du Conseil départemental pour soutenir l'insertion dans toutes les politiques	34
4. Impulser une nouvelle dynamique territoriale	37
4.1 Donner un nouveau souffle à la territorialisation des politiques d'insertion	38
4.2 Travailler à la constitution d'une offre d'ingénierie de l'insertion en matière de portage de projets et de partage des initiatives locales	40

PRÉAMBULE

Depuis 20 ans, le Département du Puy-de-Dôme conduit des politiques volontaires d'insertion dont la philosophie a toujours été de permettre à tous les habitants de notre Département, et notamment les plus démunis, de trouver leur place dans notre société et de ne pas rester sur le bord du chemin.

Depuis 20 ans, nous menons des actions pour permettre l'inclusion de chacune et de chacun dans les divers aspects de sa vie (santé, logement, insertion sociale, insertion socio-professionnelle, insertion par l'activité économique, etc.).

Depuis 20 ans, nous nous sommes efforcés de travailler avec différents partenaires, institutionnels et associatifs, d'écouter les bénéficiaires du RSA, d'améliorer et de renforcer leur accompagnement social, d'optimiser nos moyens...

Force est de constater que nous n'avons pas réussi à atteindre nos objectifs aussi pleinement que nous l'aurions souhaité.

En 20 ans, le monde qui nous entoure a grandement évolué.

Aujourd'hui, plus qu'hier, le fait d'occuper un emploi (ou d'en avoir occupé un, pour nos aînés) est le critère central de reconnaissance de chaque individu dans notre société. L'emploi, même s'il n'est pas l'alpha et l'oméga de l'insertion sociale, est ce qui permet en grande partie à chacune et à chacun, d'améliorer sa propre image de soi, d'être accepté-e parmi les autres habitants du territoire où nous vivons, de redresser la tête et d'avancer en étant acteur-trice de sa propre vie.

C'est pourquoi, le Département du Puy-de-Dôme fait le choix d'une nouvelle ambition pour nos politiques d'insertion, faire de la reprise durable de l'activité professionnelle, pour toutes celles et tous ceux qui sont exclus du monde du travail, l'objectif final de tout parcours d'insertion.

Pour cela nous concentrerons nos énergies pour mettre l'emploi au cœur de nos politiques d'insertion, grâce à un accompagnement dédié de nos publics, en mobilisant tous les acteurs, tant au niveau local qu'au niveau départemental, pour être au plus près des plus défavorisés, au plus près de chaque territoire de notre Département et de tous ses habitants, en favorisant les expérimentations locales, les innovations et l'intelligence collective de l'ensemble des partenaires.

Une logique de parcours d'insertion sera au cœur de nos préoccupations afin que chaque bénéficiaire du RSA, même les plus éloignés de l'emploi, puisse se voir proposer des actions, des outils et un accompagnement adapté à la fois à sa situation personnelle ainsi qu'aux réalités du territoire qu'il ou elle habite.

Cette ambition s'accordera avec notre souhait de faire de la transition écologique un enjeu fort notre action politique globale. Elle se traduira par des actions concrètes notamment pour lutter contre la pauvreté, réduire la fracture numérique, développer les mobilités douces, promouvoir l'égalité Femme/Homme et les droits des plus vulnérables.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Nos politiques d'insertion ne peuvent cependant se suffire à elles-mêmes. Elles doivent s'inscrire dans un contexte global où tous les acteurs, privés comme publics, travaillent dans un même élan pour améliorer le sort des plus défavorisés. C'est pour cela que notre Plan Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) doit s'inscrire en cohérence avec les autres politiques de solidarité, qu'elles émanent des territoires, de l'Etat ou de l'Union européenne.

Jean Yves Gouttebel

Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Serge Pichot

Vice-président du Conseil départemental
en charge des solidarités territoriales, de
l'aménagement du territoire,
du tourisme et de l'insertion

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Les éléments clés issus de l'évaluation du précédent PDI

En préalable à la rédaction de notre nouveau PDI-RE, une évaluation du précédent programme a été confiée au cours de l'année 2018 au cabinet AMNYOS. Les éléments les plus significatifs sont présentés ci-après. L'intégralité du rapport de diagnostic figure en annexe 1.

Un contexte départemental contrasté

En se basant sur 3 indicateurs-clés¹, on constate que **les nouvelles Directions Territoriales des Solidarités (DTS) présentent des disparités territoriales marquées** entre :

- La **DTS de Clermont-Ferrand** qui bénéficie à la fois d'une excellente couverture numérique et d'un indicateur de dépendance économique relativement faible (78,1 contre 108 à l'échelle départementale) ;
- La **DTS de Cournon** qui bénéficie d'une situation intermédiaire avec une très bonne couverture numérique mais un indicateur de dépendance économique plutôt élevé ;
- Les **DTS de Riom, Thiers et Issoire** qui ont des couvertures numériques plutôt faibles (moins de 50% du territoire couvert en 4G), des indicateurs de dépendance économique élevés et enfin, un nombre important de communes classées en ZRR (ces deux derniers indicateurs sont particulièrement élevés pour la DTS de Thiers).



Les territoires présentent des disparités socio- économiques importantes :

- La DTS de Clermont-Ferrand présente des caractéristiques économiques plutôt favorables puisqu'elle concentre une part importante des emplois salariés privés (41%) alors qu'elle ne représente que 22% de la population active (soit l'équivalent aux autres territoires).

¹ Définitions des indicateurs clés :

- **Part de la surface couverte en 4G** : Cet indicateur représente la part des surfaces couvertes en 4G par l'opérateur proposant le meilleur taux de couverture sur la commune. (ARCEP, juillet 2016).
- **L'indicateur de dépendance économique** : Rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.
- **ZRR** : Les zones de revitalisation rurale comprennent les communes incluses dans un arrondissement ou un canton caractérisé par une très faible ou faible densité de population et satisfaisant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : a. un déclin de la population constaté sur l'ensemble de l'arrondissement ou du canton ou dans une majorité de leurs communes dont le chef-lieu ; b. un déclin de la population active ; c. une forte proportion d'emplois agricoles.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi 2020-2023

- En revanche, elle concentre aussi les difficultés sociales et les populations fragiles puisqu'elle présente les parts les plus importantes de personnes couvertes par le RSA (40%), de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (28%), de salariés en emploi précaire (31%) et de bénéficiaires de l'AAH (33%).

	DTS Clermont-Ferrand	DTS Cournon	DTS Issoire	DTS Riom	DTS Thiers
Population (2015)	22%	22%	18%	21%	17%
Population active (2015)	22%	22%	19%	21%	17%
RSA (personnes couvertes en déc. 2016)	40%	16%	12%	16%	16%
Demandeurs d'emploi cat. ABC (2017)	28%	20%	17%	18%	17%
Salariés en emploi précaire (2015)	31%	19%	16%	17%	18%
Bénéficiaires de l'AAH (2017)	33%	19%	18%	16%	14%
Emplois salariés privé (2017)	41%	24%	11%	13%	10%

Profil et besoins des bénéficiaires du RSA

Au 30 septembre 2019, 14 705 foyers percevaient le RSA. Ainsi, 17 667 personnes étaient soumises à obligation d'insertion à cette date. 53.7 % sont des femmes et 46.3 % sont des hommes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme observe une augmentation particulièrement importante du nombre de foyers allocataires du RSA depuis 2011, notamment par rapport à la moyenne nationale :

- Soit une augmentation de 19.7 % par rapport à 2014 (*hors RSA activité**) contre une augmentation de 7% au niveau national
- Et une augmentation de 40 % par rapport à 2011 (*hors RSA activité**) contre une augmentation de +28% au niveau national

Parmi les besoins exprimés, certains alertent sur les freins rencontrés² :

- Sur la mobilité : **1/3 des bénéficiaires n'ont pas de permis de conduire**, et parmi ceux le possédant, ¼ d'entre eux n'ont pas de véhicule.
- Sur l'accès au numérique : **28 % des bénéficiaires n'ont pas d'accès à internet**, majoritairement pour des raisons de coût du matériel.

² Source : enquête auprès des BRSA du Département du Puy de Dôme – Cabinet Amnyos - 2018

Quelques données relatives à l'emploi dans le Puy-de-Dôme 3

Variation annuelle (d'août 2018 à août 2019)...	Puy-de-Dôme	Région AURA	France ⁴
... de l'emploi salarié total	0,4 %	0,9 %	0,9 %
... de l'emploi intérimaire	3,4 %	-2,6 %	-1,7%
... du taux de chômage	-0,6 %	-0,4 %	-0,5 %
... du nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC	-1,9 %	-0,3 %	-0,9 %
... des créations d'entreprises	11,1 %	19,6 %	15,9 %
... des défaillances d'entreprises	20,7 %	-1,9 %	1,9 %

La politique Insertion du Département du Puy-de-Dôme

Dans le cadre de sa politique évaluative, le Département a réalisé au cours de l'année 2018 une évaluation de sa politique d'insertion et plus particulièrement du PDI 2014-2018. Cette évaluation, conduite par le cabinet Amnyos, a permis d'identifier plusieurs enseignements qui ont nourri l'élaboration de ce PDI-RE et des PTI qui suivront :

Une ambition « d'agilité » du PDI qui doit pouvoir être mieux accompagnée

- Formuler de façon plus précise les modalités pratiques pour incarner et accompagner la volonté d'adaptation en continu
- Formation, accompagnement du changement...

Un accompagnement « *socio-professionnel* » qui doit faire l'objet d'une réelle structuration à l'échelle départementale

- Sur toutes les Directions Territoriales des Solidarités
- En coordonnant mieux les dispositifs d'accompagnement
- En accompagnant la professionnalisation des accompagnants
- En développant les actions avec le monde économique

Une territorialisation de la politique départementale d'insertion qui doit s'incarner au-delà de la seule réorganisation des services

- Renforcer l'animation partenariale : diagnostic, pilotage, suivi et évaluation, ingénierie de projet
- Formation des agents

La nécessité de renforcer les synergies stratégiques et opérationnelles en matière d'inclusion sociale et professionnelle

- Avec les partenaires institutionnels du Département et les nouveaux EPCI : vers une véritable dynamique des Pactes Territoriaux d'Insertion.
- En interne à l'échelle de l'ensemble des Directions et services.

³ Source : Tableau de bord conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE, août 2019

⁴ France hors Mayotte

Une « nouvelle » politique départementale

Fort de ces constats, le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) 2020 – 2023 ne se veut pas la continuité des programmes précédents mais porteur d'une nouvelle démarche, résolument tournée vers l'activité et l'emploi.

D'abord parce qu'il affiche, dès son titre, notre volonté d'accompagner nos bénéficiaires vers un retour durable à l'activité, gage d'une insertion réussie. Cela passera par le renforcement à la fois de nos liens avec le monde économique mais aussi de nos dispositifs d'accompagnement, pour que chacun de nos bénéficiaires puisse se voir proposer un parcours adapté d'insertion sociale et professionnelle.

Ensuite, parce qu'en tant que chef de file de l'insertion, le Département souhaite inscrire sa démarche dans une nouvelle dynamique partenariale de concertation : avec l'Etat en premier lieu, mais également avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes, afin d'optimiser nos partenariats dans un souci d'efficacité ; et enfin avec de nouveaux partenaires, tels que les intercommunalités ou le monde de l'entreprise. Il nous faut aujourd'hui, plus que jamais être innovants, ouverts à tout type d'expérimentation, qu'elles soient menées seules ou conjointement par nous, par l'Etat, par d'autres collectivités territoriales, par le monde associatif et par le monde économique. Notre engagement aux côtés de l'Etat dans la convention d'appui et de lutte contre la précarité et d'accès à l'emploi, signée en juillet 2019, en est l'illustration, comme l'est notre volonté de nous inscrire dans la dynamique expérimentale du Service Public de l'Insertion.

Enfin, parce qu'il s'engage résolument dans la territorialisation de nos politiques d'insertion, préparée par la réorganisation de notre Pôle des Solidarités Sociales, menée en 2018, et ouvre la voie à nos premiers Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI).

Réglementairement, le pacte territorial d'insertion est la traduction opérationnelle des enjeux portés par le programme départemental d'insertion⁵. Nous avons fait le choix d'élaborer non pas un mais cinq PTI (quatre regroupant les actions des territoires d'Issoire, de Riom, de Thiers et de la métropole clermontoise, et un Pacte Transversal d'Insertion regroupant les actions prévues à l'échelle départementale), pour des actions au plus près de chaque territoire, de ses spécificités et de ses habitants ; pour tenir compte du tissu socio-économique, des contraintes de mobilité, des acteurs présents sur le terrain, en résumé pour mobiliser toutes les forces de chacun de nos territoires afin de construire des parcours d'insertion au plus près de la réalité de chaque personne concernée.

Nous devons également passer à une nouvelle étape de l'adaptabilité de nos politiques publiques d'insertion. Adapter nos politiques aux réalités de chaque territoire, bien entendu, mais également impulser l'adaptation des parcours d'insertion à la réalité de chaque individu.

C'est pourquoi l'évaluation de chaque action mise en œuvre dans le cadre du PDI-RE et des cinq PTI sera un outil essentiel tout au long de la période qui s'ouvre pour pouvoir mesurer l'efficacité de tout dispositif, le modifier, l'adapter, voire le supprimer et le remplacer par autre chose.

Nos politiques d'insertion ne doivent pas être figées pour les 4 ans qui viennent, mais être vivantes et réactives aux évolutions, tant législatives et réglementaires qu'à celles des situations des territoires et de leurs habitants.

Un cadre de référence

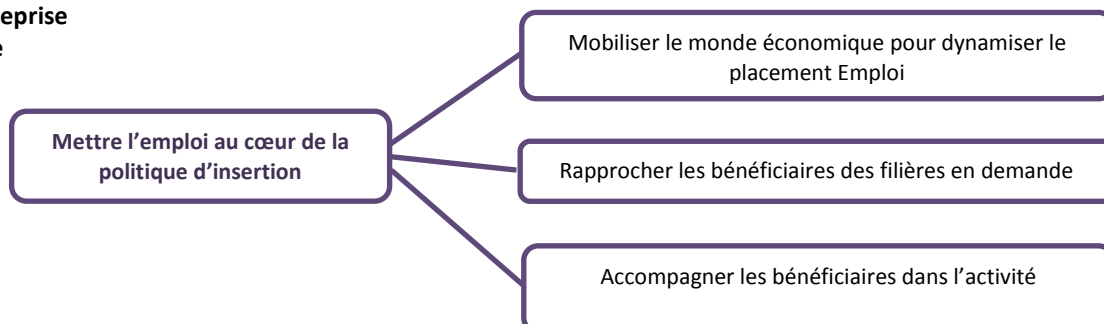
Nous avons fait le choix d'un document plus concis, concentré autour de nos quatre axes stratégiques et 11 fiches thématiques afin que chaque acteur (partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion, entreprises, bénéficiaires...) puisse s'en emparer et contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques d'insertion.

Ces axes et fiches fixent les orientations départementales et sont destinés à servir de base de travail pour la construction des futurs pactes territoriaux d'insertion et du pacte transversal d'insertion.

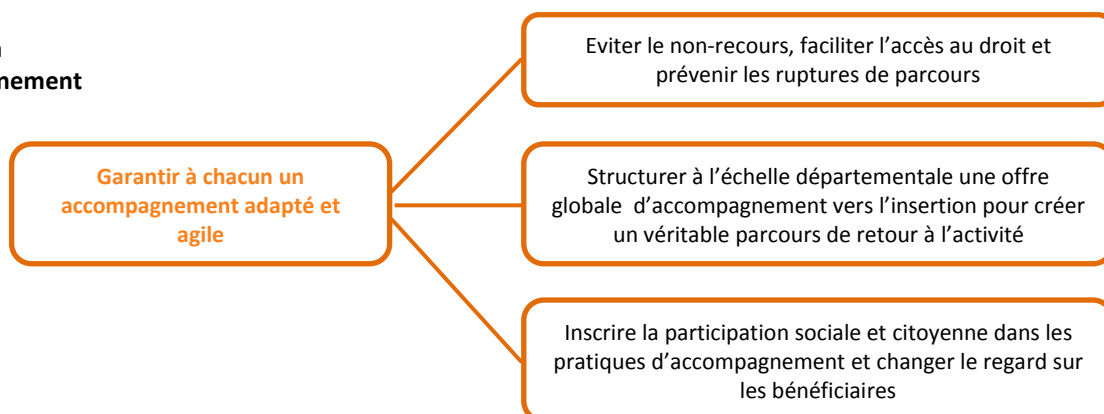
⁵ Code de l'Action Sociale et des Familles, article L263-2 : « Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion (...). Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (...). Le pacte pour l'insertion peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le président du conseil départemental détermine le nombre et le ressort. »

Les enjeux du PDI – RE 2020 – 2023

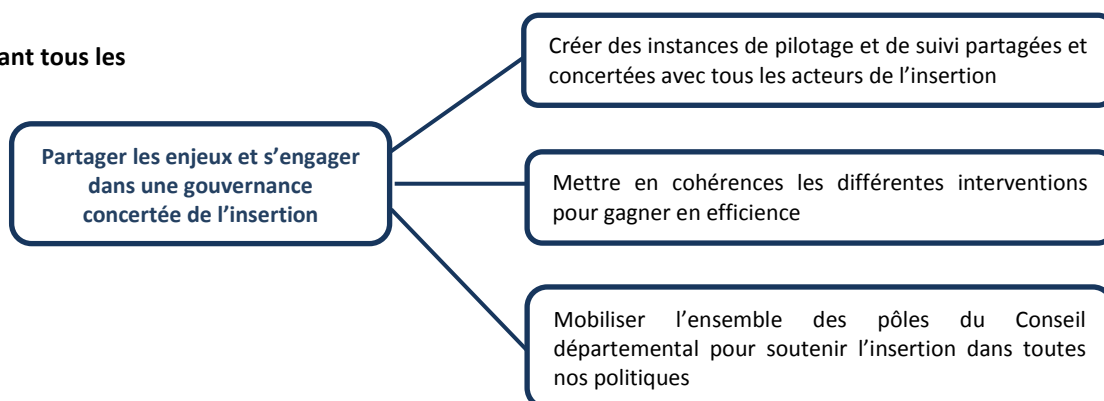
Pour une reprise durable de l'activité



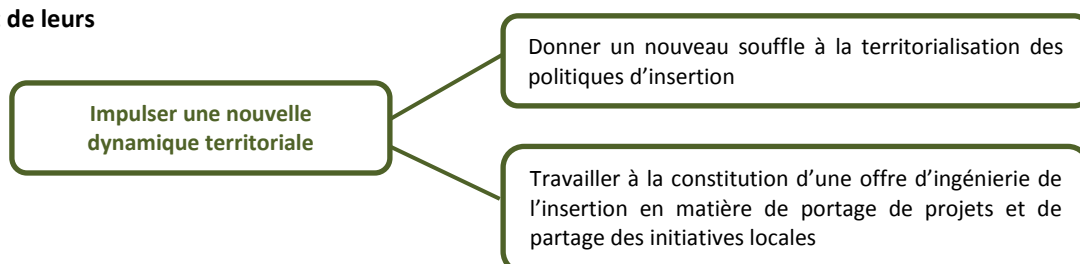
Grâce à un accompagnement dédié



En mobilisant tous les acteurs



Et au plus près des territoires et de leurs spécificités



METTRE L'EMPLOI AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION

L'accès à l'activité pour chacun-e doit devenir l'objectif final de tout parcours d'insertion. C'est pourquoi nous nous engageons, aux côtés de tous ceux qui se mobilisent en faveur du retour à l'emploi, comme nous l'avons fait avec l'Etat dans le cadre du plan de lutte contre la précarité et pour l'accès à l'emploi, et en répondant à l'appel à projets pour la création d'un service public de l'insertion.

Dans ce nouveau Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE), nous faisons de la question de l'emploi le pivot de nos politiques d'insertion.

Nous devons mobiliser le monde économique dans des proportions bien supérieures à ce que nous avons fait par le passé – le monde de l'entreprise et celui de l'insertion doivent enfin être réunis, car ils sont, les maillons d'une même chaîne qui conduit vers la réussite économique et le progrès social.

Nous devons continuer à rapprocher les bénéficiaires des filières économiques en demande, et ce en adéquation avec les réalités du tissu socio-économique de chaque territoire.

Il sera opportun de s'orienter plus largement vers les entreprises s'impliquant dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) permettant une meilleure inclusion des publics les plus vulnérables dans l'emploi local.

Nous devons mieux accompagner les bénéficiaires qui ont choisi de créer leur propre activité économique pour sécuriser leur parcours.

Notre PDI-RE se doit d'être un outil dont tous doivent pouvoir se saisir pour réussir à bannir l'exclusion de nos territoires, en cohérence avec les actions d'autres dispositifs, tels que la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (garantie d'activité...) ou le Schéma d'accueil et d'Habitat des Gens du Voyage..

Il s'agit bien là d'une mobilisation d'ampleur pour gagner, ensemble, le pari de l'insertion.

Nous sommes certains que de nombreuses et véritables potentialités existent et qu'elles doivent être accompagnées par un réseau de professionnels et de partenaires engagés.

1. Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion

1.1 Mobiliser le monde économique pour dynamiser le placement emploi

Enjeux	<p>Chef de file de l'insertion, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'inscrit dans un dialogue permanent avec des référents-insertion identifiés dans chaque chambre consulaire et organisations professionnelles et bien entendu au sein de Pôle Emploi. De même, malgré l'évolution législative récente des compétences statutaires des différents niveaux de collectivités locales et particulièrement en matière de développement économique, le Département souhaite retrouver un dialogue direct et collaboratif, qui reste à construire, avec les entreprises via le prisme de l'insertion.</p> <p>Bien au-delà de l'enjeu de sensibilisation, il convient de mobiliser à grande échelle le monde de l'Entreprise sur notre territoire pour construire un « réseau » plus efficient au service de l'Emploi.</p>
Modalités de réalisation	<p>Le Département s'engagera à renforcer la cellule « Insertion » et plus particulièrement la mission départementale « Conseillers Entreprises Emploi ». Le renforcement de cette mission devra permettre aux personnes accompagnées d'accéder à l'emploi durable et de droit commun, en mobilisant les entreprises « employeuses » du Puy-de-Dôme et en leur apportant un soutien gratuit pour leurs recrutements. L'aspect novateur de cette action réside dans l'approche entreprise du dispositif, axé sur le recrutement et la mise en relation avec l'employeur.</p> <p>Les objectifs dédiés à cette mission sont : repérer le public cible et alimenter une CV thèque, participer et développer la dynamique de coopération locale en faveur de l'emploi, contribuer activement à des partenariats structurés avec les entreprises locales et enfin, sensibiliser les entreprises à ce public, en faisant appel à leur Responsabilité Sociétale.</p> <p>Cette mission départementale mettra en place des modes de mises en relation entreprises / personnes en recherche d'emploi innovants et directs: forum de l'emploi, « job-dating » pourront être organisés pour favoriser la rencontre directe entreprise/personnes en recherche d'emploi et proposer des ateliers qui démontreront la force du réseau et apporteront des réponses/pistes pragmatiques (découvertes d'emplois,...). L'objectif est de valoriser les compétences et « savoir être » transférables des personnes (ex : Objectif Plein Emploi à Issoire).</p> <p>Resserrer les liens avec Pôle Emploi : Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle Emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. Sur notre département, son organisation s'appuie sur plusieurs agences ou antennes, autant de points d'ancrage territoriaux qui constituent une force d'intervention incomparable. C'est pourquoi, un partenariat renforcé avec Pôle Emploi sera repensé et mis en œuvre notamment dans le cadre de la convention d'appui de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.</p> <p>Au niveau départemental, de nouvelles formes de coopération au service des bénéficiaires RSA demandeurs d'emploi seront travaillées : garantie d'activité, accompagnement global, dispositifs de contrats aidés, possibilités d'immersion en entreprises, stages, échanges et partages de données, montage d'actions thématiques selon les besoin spécifique du territoire...</p>

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Cette politique en faveur de l'emploi des plus vulnérables est un axe fort du Département qui doit en être en premier lieu l'acteur. Cela suppose un positionnement affirmé, avec un changement de la représentation en interne des BRSA. La communication du Conseil Départemental doit également s'orienter dans ce sens.

Améliorer l'image des bénéficiaires du RSA : Amener le regard des professionnels et du monde économique à changer en mettant en place des actions de communication pour leur permettre de mieux connaître ce public et son potentiel.

Pour renforcer cette logique de mise en emploi, il semble **pertinent et important d'utiliser l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)**, notamment dans le cadre des Action d'Insertion, des Entreprise d'Insertion et des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion. En effet, ces structures permettent d'accéder à l'emploi tout en permettant à la personne de travailler en parallèle son projet professionnel. Il s'agit là d'une première étape avant d'accéder à de l'emploi dit conventionnel. Ce levier pourrait être travaillé par les Conseillers Mission Entreprise Emploi.

Des projets innovants (comme l'entreprise à but d'emplois ACTYPOLES à Thiers) seront amenés à se développer et le champ de l'expérimentation sera bienvenu.

Le Département devra intégrer de manière plus systématique, les clauses sociales dans ses marchés publics qui permettent de réserver des heures d'insertion sous forme de contrat de travail pour les bénéficiaires du RSA (axe 3. 3). L'objectif est de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi dans le secteur marchand via le volume des marchés publics du Département et dans le cadre d'un contrat de travail.

Public cible	Bénéficiaires RSA
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes rencontrées par les Chargés de Mission Entreprises Emploi Nombre d'entreprises partenaires (chartes signées) Nombre d'évènements liés à l'emploi réalisés annuellement Nombre de personnes mobilisées sur ces évènements Nombre d'heures issues des clauses sociales dans les marchés publics départementaux

1. Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion

1.2 Rapprocher les bénéficiaires des filières en demande

Enjeux	L'intervention départementale a pour objectif de repérer les filières porteuses d'emploi sur notre territoire. Il convient donc de maîtriser la tendance actualisée des besoins d'emplois.
Modalités de réalisation	<p>L'objectif premier est de réaliser un diagnostic sur les métiers qui sont actuellement en tension et les prérequis demandés.</p> <p>D'une part en s'appuyant sur les enquêtes annuelles de Pôle Emploi, qui doit être un partenaire majeur du PDI-RE, par exemple sur les besoins de main d'œuvre qui permettent de recenser les souhaits/besoins des employeurs à court terme. Sur cette base, il est possible d'identifier les principales filières susceptibles de recruter des personnes en insertion (par exemple : Agriculture, services aux personnes, hôtellerie-restauration, transport-logistique...), que ce soit au niveau départemental ou en terme de bassin d'emploi.</p> <p>D'autre part en s'appuyant sur les partenaires, lucratifs ou non, et les chambres consulaires.</p> <p>De la même manière, il est important de communiquer sur les métiers qui recrutent et sur la vision qu'en ont les personnes. Cela passera par un rapprochement des publics avec les entreprises, dans le cadre de partenariats : mise en place de tutorats, de périodes d'immersion, d'alternance, de rencontres avec les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ou les centres ressources (ex : Service à la Personne (SAP)).</p> <p>Dans le même sens, il faut travailler sur la représentation que se fait le monde de l'entreprise sur les bénéficiaires du RSA et la déconstruire. Cela demande de se rapprocher du monde économique et de mettre en place des moyens de recrutement innovants, comme des recrutements sans CV ou dans le cadre de Méthode de Recrutement par Simulation.</p> <p>Le marché du travail est exigeant et nécessite pour toute recherche d'emploi de véritables aptitudes pour valoriser son profil. Afin d'impulser cette dynamique, la mise en place d'un programme de coaching intensif dès l'entrée dans le RSA sera envisagé sur une durée de 3 mois en collectif et en individuel dans le but de : valoriser ses compétences, se former aux techniques de recherche d'emploi, réaliser un CV pertinent, etc.</p> <p>Afin de rapprocher les bénéficiaires du RSA des secteurs en tension, il faut envisager une montée en compétences des personnes par le biais de la formation professionnelle. Il s'agira de mobiliser les budgets alloués par le Conseil Régional ainsi que par Pôle Emploi dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), sur la base des analyses en besoin de main d'œuvre générés. Cela demande une meilleure transversalité avec ces structures.</p>

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

	<p>D'autre part, nous proposons que les Services Publics de l'Emploi Local et départemental puissent intégrer une approche /lecture systématique via un prisme « insertion » afin d'explorer toutes les potentialités d'emplois en zoomant sur les territoires et les secteurs en demande et aborder les questions de formation possibles. Une intervention appuyée auprès des services de l'Etat sera faite en ce sens tant sur l'approche insertion au sein de ces instances que sur la participation des agents du Département.</p>
Public cible	Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi
Indicateurs d'évaluation	Recensement des actions de communication ayant pour but de modifier l'image des bénéficiaires du R.S.A. internes et externes Nombre de personnes suivies dans le cadre du dispositif « coaching »

1. Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion

1.3 Accompagner les bénéficiaires dans l'activité

Enjeux

La vocation du nouveau PDI-RE étant de soutenir l'activité professionnelle des bénéficiaires, le Département maintient son soutien aux auto-entrepreneurs et poursuit la réforme engagée des Ateliers et Chantiers d'Insertion en affirmant ses priorités dans ce domaine tout en poursuivant l'accompagnement des structures de l'insertion.

L'activité de travailleur indépendant constitue au même titre que l'emploi salarié un levier d'insertion professionnelle et sociale et ne doit pas être négligé. Cette piste peut être envisagée à condition qu'un accompagnement spécifique lié à cette démarche soit mis en place.

Par la mise en emploi proposée par les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), le Département poursuit son soutien mais dans un contexte financier contraint, il se positionnera sur des opérations attractives pour les publics et participant au développement durable des territoires. En panachant les financements, le Département entend soutenir des projets favorisant la levée des freins à l'emploi et des projets axés sur le retour à l'emploi.

Modalités de réalisation

1/ L'activité indépendante des bénéficiaires

Elle sera soutenue à travers un accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants (TI) bénéficiaires du RSA. L'objectif étant de dynamiser les parcours de ces entrepreneurs vers une professionnalisation et une diversification de leur activité, orientées vers des secteurs porteurs. L'action existante sera renforcée par la réalisation d'un diagnostic des travailleurs indépendants du département afin de mieux définir le public. Ce dispositif cherchera la transversalité avec les partenaires institutionnels et associatifs pour permettre aux bénéficiaires de dynamiser leurs activités.

Les TI qui sont depuis longtemps dans le dispositif du RSA et qui ne bénéficient pas d'orientation, feront l'objet d'une détection dans le cadre du traitement des personnes non orientées. Il conviendra alors de réaliser un diagnostic précis de leur situation et de définir un accompagnement spécifique, complété si nécessaire par des actions de formation dédiées.

Un référentiel des structures proposant l'accompagnement des porteurs de projet pourra être réalisé à l'attention des travailleurs sociaux afin de proposer une information qualitative aux personnes.

2/ Renforcer le partenariat avec l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Pour renforcer cette logique de mise en emploi, il semble pertinent et important de renforcer le partenariat avec l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), notamment dans le cadre des Associations d'Insertion (AI), des Entreprises d'Insertion (EI) et des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). En effet, ces structures permettent d'accéder à l'emploi tout en permettant à la personne de travailler en parallèle son projet professionnel. Il s'agit là d'une première étape avant d'accéder à de l'emploi dit conventionnel. Ce levier pourrait être travaillé par les Chargés de Mission Emploi Entreprise (CMEE).

Le département souhaite intégrer l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans une stratégie globale d'orientation et d'accompagnement socio-professionnelle ; accompagner la professionnalisation des Services d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) notamment sur les registres des besoins en compétences ; aider au développement des niveaux d'efficacité globale des étapes Insertion par l'Activité Economique (IAE) par l'émergence et la coordination d'actions fondées sur une logique de parcours.

3/ Poursuite de la réforme engagée des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

En 2016, le Département a engagé une réforme des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en encourageant le redéploiement de l'offre sur le Territoire et en réduisant leur nombre. L'évaluation du précédent PDI confirme qu'il convient de poursuivre cette démarche. Pour cela, le Département souhaite identifier clairement les ACI à vocation de levée des freins socio professionnels et les ACI à vocation de retour à l'emploi.

L'objectif est de mieux cerner l'apport de chacun des ACI dans le parcours vers l'emploi pour améliorer l'orientation des bénéficiaires. Les ACI doivent devenir des partenaires du développement durable sur leurs territoires d'implantations et pourront être en lien avec les politiques sociales soutenues par le Département. Les supports proposés devront être attractifs pour les bénéficiaires pour favoriser une valorisation de leur expérience sur le marché du travail.

Le département souhaite améliorer le cahier des charges sur les attendus via un appel à projet départemental au travers duquel il affirme ses nouvelles orientations. Le département va ainsi engager un dialogue avec les partenaires, pour les accompagner, non seulement à leur professionnalisation, à leur diversification mais aussi les aider au développement des niveaux d'efficacité attendus.

Un travail sera fait en sortie d'ACI afin que ce dispositif ne soit pas une finalité, mais qu'il soit bien intégré à une logique de parcours. En amont, le département souhaite travailler avec Pôle Emploi les modalités d'orientation du public sur les ACI, en lien avec la Cellule Entreprises Emploi du Conseil Départemental. Il sera proposé que les entreprises/CMEE soient intégrés aux jurys Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ou assistent aux bilans de fin de parcours ACI.

4/ Innovation au service de l'activité

Le Département entend soutenir les coopératives d'activités et d'emploi en encourageant l'innovation pour les publics en insertion afin de leur permettre de tester et développer, le cas échéant leurs aptitudes en tant qu'entrepreneur.

Pour sortir du prisme de l'accompagnement individuel et pour permettre aux travailleurs indépendants d'échanger et de s'enrichir de leurs expériences, le Département pourra soutenir, en collaboration avec l'Etat des actions collectives, comme la mise en place d'entreprises d'insertion par le travail indépendant.

Enfin, de nouveaux ACI pourront être soutenu s'il est proposé des innovations en termes de support, d'accompagnement, de formation, de qualification.

Public cible	Les travailleurs indépendants Les bénéficiaires du RSA Les structures de l'insertion par l'activité économique
Indicateurs d'évaluation	Nombre de travailleurs indépendants orientés sur le dispositif PACTI Nombre de travailleurs indépendants ayant renforcé leurs activités Nombre de personnes orientées sur l'IAE Nombre d'ACI à vocation de levée de freins socio professionnels Nombre d'ACI à vocation de retour à l'emploi Taux de sortie vers l'emploi dans les ACI

GARANTIR À CHACUN UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET AGILE

L'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est la priorité et le but ultime de tout parcours d'insertion.

Toutefois, pour certains bénéficiaires du RSA, cette finalité générale ne pourra devenir un objectif immédiat qu'à l'issue d'un parcours, d'un enchaînement d'actes et de démarches qui nécessiteront du temps pour se mettre en place.

En effet, force est de constater que la majorité des bénéficiaires du RSA sont durablement exclus de l'emploi. Dans le Puy-de-Dôme près de 54 % d'entre eux perçoivent l'allocation depuis plus de 2 ans. Au-delà de cette notion d'ancienneté dans l'allocation, la raison principale d'entrée d'une majorité de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif est la fin de droits d'une autre allocation (Allocation de Retour à l'emploi, Allocation Solidarité Spécifique, Allocation Adulte Handicapé...). Ce faisant, leur éloignement de l'emploi est beaucoup plus ancien que la seule perception de l'allocation RSA.

Le dispositif d'insertion doit pouvoir définir à la fois des règles de conduites et exigences communes pour l'ensemble des bénéficiaires, et prendre en compte les spécificités des différents publics pris en charge. Le Département doit être le garant de l'équité de traitement des bénéficiaires et l'initiateur d'un dispositif d'insertion efficient.

Nous devons donner les moyens aux acteurs de l'insertion, et notamment aux bénéficiaires eux-mêmes, de construire des parcours d'insertion adaptés à la réalité de chaque individu et des atouts du territoire où il vit, en lien étroit avec les partenaires locaux, notamment les EPCI et le monde économique.

Ce sont tous nos dispositifs d'accompagnement que nous devons réinterroger.

Ainsi, les dispositifs d'insertion du Département doivent être en capacité de proposer à chaque personne un parcours d'insertion sécurisé et personnalisé, depuis l'entrée dans le dispositif jusqu'à la sortie en emploi, parcours qui doit pouvoir être réadapté pour permettre le meilleur accompagnement vers une insertion réussie.

Cette nouvelle génération d'accompagnement des bénéficiaires devra faciliter l'accès au droit et éviter les ruptures de parcours.

Pour cela, il nous faudra générer une offre d'accompagnement socio-professionnel pour créer de véritables parcours de retour à l'activité.

Nous inscrirons également la participation sociale et citoyenne dans les pratiques pour changer le regard sur les bénéficiaires.

2. Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile

2.1 Éviter le non-recours, faciliter le recours au droit, et prévenir les ruptures de parcours

Enjeux

Le Département du Puy de Dôme réaffirme son souhait de faire de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours une priorité, en cohérence avec les dispositions du Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale.

En collaboration avec les partenaires il veillera pour cela à **renforcer l'information à destination des usagers** et faciliter les conditions d'entrée dans le dispositif Rsa en **garantissant un système d'orientation efficace** permettant à chacun d'être accompagné rapidement par un professionnel. Cela pose avant tout **le défi de la lisibilité des dispositifs et des informations délivrées aux usagers**. Dans un univers institutionnel complexe, et en cohérence avec le souhait de donner aux usagers les clés pour être acteurs à part entière de leur parcours, cet impératif est plus que jamais de mise.

Modalités de réalisation

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, a souhaité s'engager aux côtés de l'Etat dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Cette démarche est susceptible de conforter ses politiques qu'il mène en matière de prévention et de protection de l'enfance, mais aussi d'insertion et de retour à l'emploi en affirmant au sein du Plan départemental Insertion les objectifs conventionnés :

- **Renforcer la démarche du premier accueil social inconditionnel** des 18 maisons de la solidarité et des permanences, et d'étendre cette démarche au réseau des Maisons de Service Au Public et/ou Maisons France Services ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et aux communes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche, par la mise en œuvre d'un réseau de « pré-accueil social », notamment par la **voie de la médiation numérique** en accompagnant/formant les personnes dans la réalisation de démarches dématérialisées (demande de la prime d'activité par exemple).
- **Identifier les bénéficiaires du RSA « non orientés »** qui représentent un volume important (7 286 personnes non orientée au 30/09/19). Le Conseil départemental effectuant déjà ce repérage, s'engage à le maintenir et le renforcer en intégrant plus largement l'identification des profils et l'analyse des situations. Ce repérage se fera dès 2019 pour les BRSA âgés de moins de 30 ans avec la volonté affichée d'aboutir à l'exhaustivité de l'identification des bénéficiaires identifiés d'ici la fin 2021.
- **Repérer la population particulièrement vulnérable** que sont les mères seules avec enfant de plus de 3 ans pour l'intégrer dans les dispositifs d'insertion en repérant leurs freins à l'insertion.
- **Augmenter le taux de participation aux Réunions d'Information et d'Orientation (RIO)**. Augmenter le taux de participation à 60% d'ici 2020 et 80% d'ici 2021 sur la tranche d'âge de référence à savoir les moins de 30 ans.
- **Moderniser le processus de navette** entre prescription et accompagnement.

La présence des usagers aux RIO, conditionne pour une grande partie leur participation et leur adhésion à leur orientation et leur parcours. Le Département s'engage à développer/améliorer une communication claire et adaptée sur les dispositifs, en multipliant les supports et les canaux de diffusion.

L'accès aux droits et l'accompagnement sont déterminés par l'accès à l'information. (Tous les canaux de diffusion doivent être exploités : tissu associatif, réseaux de proximité, collectivités locales, peuvent servir de relais pour orienter le public vers l'accueil social inconditionnel de proximité des Maisons Des Solidarités. Un travail de partenariat avec ces réseaux sera développé pour qu'ils disposent d'une information de premier niveau pour orienter les personnes.

Plusieurs outils existent aujourd'hui pour informer les usagers sur le dispositif RSA (guide papier, portails internet, Rio...). L'essentiel de ces informations porte néanmoins sur les droits et le versement de l'allocation ou sur les parcours possibles. Peu d'outils existent aujourd'hui pour rendre lisibles et communiquer les différentes modalités d'insertion à disposition.

Le constat est le même en ce qui concerne l'information des professionnels en charge de l'accompagnement de ces publics, ce qui induit une méconnaissance des offres, des prescriptions très en deçà des capacités réelles, et une qualité de l'accompagnement proposé non optimum. L'évaluation du PDI 2014-2017 révèle une faible appropriation de l'offre par les différents professionnels de l'accompagnement, des déficits de lisibilité pour les allocataires, et un cloisonnement local masquant le potentiel départemental. Cette méconnaissance de l'offre peut nuire à la pertinence de l'accompagnement proposé.

En étayant les outils existants et en développant de nouveaux supports, le PDI s'attachera à rendre visible et lisible l'offre d'insertion au niveau départemental et sur chacun des territoires. Dans le cadre des Pactes Territoriaux d'insertion (PTI) et du PTI transversal, les partenaires veilleront à mutualiser et/ou rendre complémentaires leurs outils, et à s'assurer mutuellement de leur bonne diffusion.

Public cible

Public éligible au RSA

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs et non orientés
- % de BRSA de moins de 30 ans orientés
- % de mère seule avec enfant de moins de 3 ans orientés
- Taux de participation des BRSA aux Réunions d'Information et d'Orientation (RIO)
- Nombre de personne ayant bénéficié d'un accompagnement numérique
- Recensement des outils de communication réalisés
 - Physiques
 - Dématérialisés
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action d'insertion collective (AIS, ACI, AISP) au cours de l'année écoulée

2. Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile

2.2 Structurer à l'échelle départementale une offre globale d'accompagnement vers l'insertion pour créer un véritable parcours de retour à l'activité

Enjeux

En tant que chef de file de la politique d'insertion, le Département a pour responsabilité d'organiser et de sécuriser l'accompagnement des personnes allocataires du RSA. Jusqu'à présent, les personnes accompagnées par Pôle emploi (57,6%) s'inscrivaient dans un parcours à visée professionnelle, tandis que le Département avait fait le choix de mettre en place un accompagnement de type social pour l'ensemble des publics qu'il a en charge d'accompagner (24.8 %). Ces deux modalités d'accompagnement se rejoignent au sein de l'accompagnement global, dispositif mis en place depuis 2015.

L'accompagnement social proposé par le Département recouvre de fait des populations aux besoins sensiblement différents :

- situations individuelles
- statuts
- potentiels et rythmes d'évolution individuels

Le Département soutient de nombreuses actions relevant du registre socio-professionnel. Cependant, l'évaluation du précédent PDI menée en 2018 constate que la diversité de cette offre ne constitue pas véritablement un registre d'accompagnement structuré, coordonné et mobilisable de façon équilibrée à l'échelle de tous les territoires.

Si l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle constituent la priorité du Département, l'insertion sociale est déterminante aussi pour les personnes les plus fragiles et les plus en difficulté, confrontées à des difficultés de santé, de logement, de mobilité mais également de garde d'enfants ou encore d'endettement. (voir en annexe les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires, menée en 2018 lors de l'évaluation du précédent PDI)

Ces constats amènent le Conseil départemental à reconsidérer les modalités d'accompagnement, afin de les inscrire dans un cadre plus cohérent permettant de mieux adapter l'accompagnement et les outils proposés à la situation et aux besoins des personnes et répondant aux enjeux suivants :

- un enjeu de personnalisation de l'accompagnement : les modalités d'accompagnement doivent être davantage adaptées, afin de garantir un accompagnement de qualité au plus grand nombre.
- un enjeu d'outillage : les référents à qui l'accompagnement est confié doivent s'appuyer davantage sur les différentes offres de service à sa disposition, en interne comme auprès des partenaires ;
- un enjeu d'évolution des pratiques professionnelles, que la collectivité départementale accompagnera ;
- un enjeu de fluidité et de dynamisation des parcours : l'accompagnement proposé doit évoluer avec la personne accompagnée, dans un système réactif qui fluidifie les réorientations et favorise les parcours ascendants.

Modalités de réalisation	<p>Développer/ Diversifier le réseau de référents de parcours : développer/ consolider des parcours d'accompagnement spécialisés en consolidant ceux d'ores et déjà mis en œuvre (Travailleurs indépendants, agriculteurs...) et en conventionnant avec de nouveaux partenaires développant une technicité d'accompagnement particulière voire innovante et/ou intervenant auprès de publics spécifiques.</p> <p>Dépasser la délivrance d'un accompagnement purement formel, répondant à des obligations légales, en mettant en place un nouveau référentiel départemental d'accompagnement des bénéficiaires RSA. Celui-ci devra permettre de mettre en œuvre des parcours d'accompagnement plus adaptés et soutiendra les professionnels dans leur expertise et leur proposition d'intervention tout en garantissant ainsi une équité de traitement. Il est nécessaire de renforcer la culture professionnelle en insertion des travailleurs sociaux pour qu'ils se sentent légitimes et investissent ce champ de façon plus volontariste.</p> <p>Intégrer le monde économique à la construction des référentiels de parcours d'insertion et de retour à l'activité, pour que l'accès à l'emploi durable soit la finalité de notre politique inclusive.</p> <p>Concevoir et animer une instance d'analyse et de gestion des parcours : dispositif pluridisciplinaire, procédant à l'évaluation des parcours et à l'établissement de diagnostics transversaux pour améliorer la prescription et l'orientation vers les actions adaptées.</p> <p>Dans le cadre des Pactes Territoriaux d'Insertion, le Département et ses partenaires devront agir sur l'amélioration de l'interconnaissance des professionnels afin de mieux articuler leur action respectives, d'améliorer leur coordination, de faciliter la fluidité et la réactivité de leurs interventions et de leur coordination.</p> <p>Dans la continuité des précédents PDI, le Conseil départemental souhaite renforcer son engagement pour soutenir un panel d'actions de lutte contre les exclusions. Celles-ci sont le fondement d'un accompagnement efficace et pertinent permettant la levée progressive des freins faisant obstacle à une insertion sociale et professionnelle réussie.</p> <p>Les référents de parcours doivent pouvoir s'appuyer sur l'offre d'insertion de nos partenaires mais également sur celle développée par le Département qui est complémentaire, ciblée et spécifique aux besoins des bénéficiaires du RSA.</p>
Public cible	Référents de parcours, partenaires départementaux, internes et externes, Bénéficiaires du RSA
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'instance d'analyse et de gestion des parcours mises en place. Suivi d'une cohorte constituée de ménages entrant simultanément dans le dispositif RSA et habitant dans le Département du Puy-de-Dôme afin d'avoir une meilleure connaissance de leur parcours, évaluer l'efficacité des dispositifs mobilisés, et apprécier leur devenir à 3 ans.

2. Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile

2.3 Inscrire la participation sociale et citoyenne dans les pratiques d'accompagnement, changer le regard sur les bénéficiaires

Enjeux

Pour une partie des publics, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, l'enjeu de la mobilisation sociale est déterminant. Le Département en collaboration avec ses partenaires, veillera à construire et à mobiliser des outils permettant aux usagers de participer pleinement à la vie de la cité et à la construction de leur propre parcours.

En 2018 et 2019, à titre expérimental, un « groupes ressources RSA départemental » a été mis en place, en vue de faciliter la participation des bénéficiaires au dispositif RSA : information, échanges, construction d'outils, propositions de fonctionnement et d'amélioration du dispositif. De ces premiers mois d'existence, le Département tire deux enseignements : Le premier est que ce groupe est source de proposition pour apporter des améliorations dans les opérations d'accompagnement. Le second est qu'il est nécessaire qu'un travail soit fait pour changer l'image des bénéficiaires et la représentation que s'en font les professionnels.

Le Conseil départemental souhaite inscrire les méthodes d'accompagnement dans une pratique fondée sur la valorisation des multiples compétences dont témoignent les personnes, leur engagement dans leur propre parcours d'insertion et dans la vie citoyenne.

Cette approche s'inscrit aussi dans la volonté de ne pas « stigmatiser » les personnes accompagnées, en leur permettant d'intégrer des actions dites de droits commun qui ne sont pas propres au dispositif RSA, et permettent aux personnes de s'inscrire également dans des dynamiques collectives plus larges, valorisantes, reconnues et utilisées dans le cadre de leur accompagnement.

Modalités de réalisation

Le Département souhaite poursuivre et renforcer la participation des usagers à la politique d'insertion, en pérennisant le groupe ressource et en l'étendant : dans chaque territoire, un groupe ressource sera créé. Il rassemblera des bénéficiaires volontaires pour s'engager dans la démarche. Les modalités de recrutements seront libres : repérage dans les actions d'insertion, lors des Réunions d'Information et d'Orientation, auprès d'associations implantées... Chaque Direction Territoriale en assurera l'animation. Elle sera source de proposition pour la construction de l'offre territoriale. Au niveau départemental, une représentation de chaque groupe sera associée au pilotage du PDI.

Le groupe pourra être consulté pour la construction de dispositifs d'accompagnement afin de s'assurer de la bonne adéquation entre l'offre et les besoins et les bénéficiaires des dispositifs seront invités à les évaluer.

Pour le Département et ses partenaires, la prise en compte des avis des bénéficiaires doit permettre de cibler au mieux leurs attentes pour mettre en place d'opérations adaptées mais aussi proposer une communication pertinente autour des questions du RSA : accès au droit, droits et obligations.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Les groupes ressources pourront être parrainés par des professionnels du monde de l'entreprise pour apporter un partage d'expériences, des connaissances du milieu professionnel, des connaissances sur certains métiers et/des connaissances d'un secteur d'activité à l'échelon local, départemental ou même régional.

L'accompagnement proposé aux personnes s'attachera à valoriser les compétences acquises à travers leur engagement citoyen dans leur parcours d'insertion : des outils seront mis en place et intégrés aux parcours d'insertion, permettant aux personnes de valoriser et de faire reconnaître leurs engagements dans l'accomplissement de missions au bénéfice de la société civile, et notamment leur implication dans le mouvement associatif auprès des employeurs. (ex : Passeport bénévole® - France bénévolat)

La mise en place de l'ensemble des outils de communication (axe 2.1) permettra une évolution des pratiques des référents visant à mieux impliquer le bénéficiaire dans son parcours. Les référents seront encouragés à identifier les différentes actions adaptées au profil de la personne afin que cette dernière adhère à celle qui lui correspond. L'individu est ainsi placé au cœur de l'accompagnement et rendu acteur de son changement.

Donner la parole aux bénéficiaires c'est également leur permettre de la diffuser. Pour cela, il leur sera donné la possibilité de créer une newsletter sous la forme d'un flyer numérique. L'objectif sera de communiquer auprès des bénéficiaires mais aussi des professionnels de l'accompagnement en valorisant leur image par la diffusion d'informations positives.

Le Département souhaite donner une image positive du dispositif RSA et valoriser les personnes qui en bénéficient en insistant sur le fait qu'un allocataire est avant tout une personne qui a besoin, à un moment de sa vie, d'un appui et que ce dispositif vise ainsi à lutter contre les non-recours en incitant les Puydômois et Puydômoises à demander le RSA s'ils en ont besoin.

Pour cela il engagera une campagne d'information valorisant l'allocation et ses impacts.

Public cible

Bénéficiaires des dispositifs d'action sociale, ensemble des habitants du Département.

Indicateurs d'évaluation

- Bilans annuels des groupes ressource Rsa (taux de présence, renouvellement, type de consultations / décisions)
- Nombre d'utilisateurs mobilisés dans les instances

PARTAGER LES ENJEUX ET S'ENGAGER DANS UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE DE L'INSERTION

Le Département doit jouer son rôle de chef de file en impulsant une véritable dynamique territoriale tout en affirmant ses constats et ses propres ambitions.

Le partenariat se doit d'être ouvert large, des institutions publiques aux opérateurs et au monde de l'entreprise, le Département coordonnera le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi par la mise en place de son pilotage et par la signature d'accords-cadres. La déclinaison territoriale du PDI-RE renforcera son action.

La gouvernance associera les bénéficiaires des actions d'insertion. Pour cela, les fondations posées depuis deux ans auprès des bénéficiaires se verront renforcées par l'amplification de leur participation.

L'ensemble des pôles de la Collectivité doit se sentir acteur de l'insertion. A chaque niveau, il est possible de contribuer à la construction de l'offre d'insertion et/ou à son développement. C'est pourquoi l'ensemble des directions seront associées au PDI-RE et à sa mise en œuvre.

C'est l'une des ambitions de notre Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi : connecter mieux encore nos politiques d'insertion aux autres politiques départementales, mais aussi aux politiques en faveur de l'insertion et de l'emploi de nos partenaires, au premier rang desquels se trouve l'Etat via ses politiques volontaires (plan de lutte contre la précarité, service public de l'insertion...) et le service public de l'emploi.

Nous créerons des instances de pilotage et de suivi partagées et concertées, notamment avec la participation des bénéficiaires.

Nous devons mettre en cohérence les différentes interventions pour que les dispositifs et les parcours d'insertion gagnent en efficience.

Nous mobiliserons l'ensemble des pôles du Conseil départemental pour que l'insertion trouve sa place dans toutes nos politiques publiques.

L'engagement de l'ensemble des acteurs est indispensable à la réussite de nos politiques d'insertion ; la gouvernance doit donc en être concertée et partagée.

3. Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion

3.1 Créer des instances de pilotage et de suivi partagées et concertées avec tous les acteurs de l'insertion

Enjeux

Les parcours vers l'emploi des bénéficiaires pourront trouver du sens si les partenaires institutionnels et opérationnels **coordonnent leurs interventions**. Pour cela des instances de pilotages doivent être mises en place pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du PDI-RE et des PTI, mais aussi des actions.

En articulant leurs attentes les partenaires institutionnels poseront les cadres des actions à mettre en œuvre. Les opérateurs deviendront les acteurs de la mise en œuvre de la politique départementale. Ainsi les attentes et les objectifs de chacun seront partagés.

Le pilotage implique une évaluation des actions et des parcours pour permettre des ajustements annuels.

Le Conseil Départemental mobilisera au sein des groupes ressources de bénéficiaires RSA des personnes qui participeront aux instances décisionnelles telles que la commission RSA et aux instances de pilotages et aux groupes de travail territoriaux et départementaux (axe 2.3). Afin de favoriser leur implication, des formations au fonctionnement de ces instances et des collectivités territoriales, et à la prise de parole en public devront leur être proposées afin de faciliter leur implication.

Modalités de réalisation

1/ Mettre en œuvre le pilotage du PDI-RE

Le pilotage du PDI-RE doit permettre de réunir l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il prendra la forme d'un comité de pilotage partenarial insertion-emploi présidé par le Président du Conseil départemental. Il se réunira deux fois par an avec comme objectif d'orienter l'offre d'insertion selon des priorités partagées, d'évaluer les opérations et d'assurer la cohérence du travail partenarial. Il permettra également d'assurer une veille sur la question du RSA : évolution, accès au droit, orientation du public, commissions RSA. Le Département cherchera à ouvrir le pilotage à tous les acteurs en lien avec l'accompagnement des publics en difficulté.

2/ Mettre en œuvre le pilotage des PTI

Les Pactes Territoriaux d'Insertion mis en place sur chaque territoire seront pilotés selon des modalités définies lors de leurs écritures.

3/ Evaluation des actions et des leurs impacts sur les publics

L'évaluation est un élément essentiel du pilotage. Le suivi réalisé par les Directions Territoriales, et la Direction du Développement Social sera menée sur la base des indicateurs conventionnés avec les porteurs de projets. Par ailleurs, le Département a la volonté de se doter d'un outil de suivi des parcours qui viendra alimenter cette évaluation, et qui permettra aux référents RSA d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution de la situation du bénéficiaire.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

	Enfin, sur le long terme, il est nécessaire d'étudier l'impact des actions sur les bénéficiaires. C'est pourquoi, une réflexion va être ouverte pour réaliser l'étude d'une cohorte de bénéficiaires sur le long terme.
Public cible	L'ensemble des services de la collectivité. Les partenaires du PDI-RE
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions du Comité de pilotage partenarial insertion-emploi- Mise en place de l'outil de suivi des parcours- Suivi d'une cohorte constituée de ménages entrant simultanément dans le dispositif RSA et habitant dans le Département du Puy-de-Dôme afin d'avoir une meilleure connaissance de leur parcours des dispositifs mobilisés et de leur devenir à 3 ans

3. Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion

3.2 Mettre en cohérence les interventions pour gagner en efficacité

Enjeux

Chef de file des politiques d'insertion, le département s'attache à proposer des réponses aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés, en s'appuyant sur les besoins et initiatives locales, en mobilisant et structurant les partenariats au niveau local et départemental.

Il veillera à maintenir une cohérence :

- entre ses attentes et celles des partenaires afin de rendre lisible l'intervention de chacun et faciliter la simplification de nos modalités d'intervention dans l'objectif d'éviter les ruptures des parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- dans les procédures : procédures de collaboration entre les services de la collectivité pour les rendre accessibles aux partenaires et avec les partenaires eux même
- entre le PDI-RE et l'ensemble de ses schémas départementaux, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté pour cibler au mieux les actions y répondant

Dans un souci d'évaluation et d'optimisation des moyens le département engagera une démarche d'appels à projets qui deviendra désormais une porte d'entrée pour toutes les demandes de financements PDI et PDI/FSE.

Cette nouvelle démarche favorisera non seulement un plus juste équilibre des opérations sur les territoires mais permettra également d'assurer une meilleure évaluation de la pertinence des actions engagées, gage de l'efficacité de nos politiques sociales.

Modalités de réalisation

1/ Signature d'accords cadre

Certaines problématiques départementales doivent faire l'objet de signature d'accords cadre permettant d'inscrire dans la durée les attentes et les interventions de chacun. A titre d'exemple, le Département révisera son protocole d'accord avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de la gestion du Fonds Social Européen. Concernant l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), un cadre d'intervention sera défini auprès du secteur de l'insertion par l'activité économique pour affirmer les engagements du Département. L'offre IAE et en particulier l'offre des Ateliers et Chantiers d'Insertion a tendance à se développer. Le Département s'engagera, conformément au premier enjeu arrêté dans ce document (Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion), dans la limite de ses choix stratégiques en la matière. Un protocole d'accord sera signé avec les partenaires rappelant les orientations du Département. Parmi d'autres thématiques, l'emploi, la garde d'enfants, la santé, le logement, la mobilité, la transition écologique seront concernés par ces accords de partenariat.

	<p><u>2/ Une concertation dynamique</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en place d'opérations porteuses, le Département pilotera des réunions de financements des opérations. L'objectif sera de trouver rapidement des solutions de financements aux porteurs. Exemple dans le cadre de l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion Départemental (PTI), il pourra être Impulsé après du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) la création d'une «Conférence des financeurs sur l'insertion», en travaillant sur une harmonisation des outils de pilotage et de suivi afin qu'ils soient partagés.</p> <p>Il proposera également des forums d'échanges entre les porteurs pour créer une dynamique de partenariat entres eux et ainsi favoriser les parcours des bénéficiaires.</p> <p>Les outils numériques doivent être mobilisés pour favoriser la communication autour de l'offre d'insertion (Site Web / Application)</p> <p><u>3/ Programmation des financements pour donner de la lisibilité</u></p> <p>Le département doit planifier ses interventions en anticipant sa programmation. Pour cela, il ouvrira en fin de chaque année des appels à projets ou des appels d'offres devant permettre de fixer le cadre des opérations qu'il souhaite proposer aux bénéficiaires l'année suivante. Ils pourront être associés à un financement du Fonds Social Européen puisque le Département est organisme intermédiaire.</p> <p><u>4/ L'organisation des services étant achevée</u> au sein de la collectivité il convient désormais de recréer les liens fonctionnels entre eux.</p>
Public cible	Les parties prenantes de l'insertion dans le Département
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'accords cadre signés- Nombre de forums- Nombre de réunions de financements- Dates d'ouverture des appels à projets et de programmation des crédits.

3. Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion

3.3 Mobiliser l'ensemble des pôles du Conseil départemental pour soutenir l'insertion dans toutes nos politiques

Enjeux

Dans son rôle de chef de file, le Département doit être exemplaire.

Pour cela, il doit favoriser et participer à l'inclusion des publics en difficultés d'emploi. L'inclusion et l'emploi devront être au cœur des préoccupations des actions du Département et deviendront **un axe transversal à ces politiques**. L'ensemble des services se mobilisera pour mettre en œuvre une politique RH permettant aux bénéficiaires d'avoir accès à des emplois. Par ses investissements dans des travaux, par la réalisation de manifestations d'envergure, par ses politiques publiques et ses activités sociales le Département doit permettre le retour à l'activité des bénéficiaires.

Modalités de réalisation

1/ **Amplifier l'engagement de notre politique RH en matière d'insertion**

Se doter des moyens nécessaires à une politique des ressources humaines engagées.

Poursuivre la démarche DGRH Insertion et associer la cellule Mission Entreprise Emploi de la collectivité.

2/ **Favoriser l'inscription des clauses sociales dans les marchés**

Les Pôles du Conseil Départemental devront s'engager dans une prise en compte systématique des clauses sociales dans les marchés. Cet investissement sera évalué lors du Comité de pilotage partenarial insertion-emploi. Le partenariat avec le PLIE de Clermont Auvergne Métropole sera poursuivi.

Dans le cadre du dialogue prospectif, inscrit dans les Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) signés avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Département engagera la discussion sur le recours aux clauses sociales dans leurs marchés publics.

3/ **Proposer une offre de service aux agents de la collectivité**

Le projet de conciergerie devra prendre en compte l'offre des structures d'insertion : Repassage, lavage de voiture, paniers de légumes, etc.

4/ **Créer des passerelles entre les politiques sociales et le retour à l'emploi.**

Des appels à projets spécifiques seront ouverts pour mettre en place des actions permettant le retour à l'emploi des bénéficiaires dans des métiers qui sont générés par les interventions sociales du Département : Services aux personnes, jeunes parents, jeunes majeurs etc.

5/ **Rendre l'inclusion et l'emploi transversaux dans l'accompagnement social**

Le parcours vers l'emploi doit constituer la colonne vertébrale de la prise en charge sociale d'une personne. Pour cela, il convient de mobiliser les travailleurs sociaux autour des questions de l'emploi.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Public cible	Bénéficiaires du RSA et autres publics en situation d'éloignement à l'emploi Structures de l'insertion par l'activité économique Ensemble des services du Département
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'emplois proposés aux bénéficiaires Nombre d'heures attribuées dans les clauses sociales Nombre d'offres de services réalisées par les structures d'insertions pour la Conciergerie Nombre d'actions d'insertion menées dans le cadre des politiques publiques du Département

IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Depuis 2015, le Département a engagé la territorialisation de l'ensemble de ses politiques sociales.

Pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires de nos politiques d'insertion, il est essentiel que les actions qui les concernent le plus directement soient pensées, élaborées et conduites au plus près du territoire dans lequel ils vivent.

C'est pourquoi, l'un des enjeux de notre PDI-RE est de permettre aux territoires et à tous leurs acteurs (Directions Territoriales des Solidarités, Intercommunalités, Communes, partenaires institutionnels, entreprises, associations et bénéficiaires) de construire ensemble les actions qui permettront de créer des parcours d'insertion vers l'emploi qui tiennent compte des spécificités de chaque territoire, et notamment des réalités socio-économiques.

Ces actions seront regroupées, par territoire dans des Programmes Territoriaux d'Insertion et de Retour à l'Emploi.

Selon les spécificités de chaque territoire, les volontés des différents acteurs, le pilotage de ces actions pourra être confié à la structure jugée la plus pertinente pour la conduire.

Concevoir les projets d'insertion au plus près des habitants de chaque territoire, c'est permettre l'optimisation des moyens humains et financiers mobilisés pour cette nouvelle dynamique territoriale de l'insertion.

Il nous faudra partager nos idées, nos expérimentations, l'évaluation que nous en ferons collectivement, nous appuyer sur les initiatives locales, mobiliser les énergies et les expertises et adapter nos actions aux réalités de terrain.

Avec l'ensemble de nos partenaires, actuels et à venir, avec les bénéficiaires du RSA, qui devront devenir plus encore acteurs de leurs parcours, nous construirons les fondations de nouveaux projets permettant à chacune et à chacun de ne plus être exclus de notre société.

Nous donnerons un souffle nouveau à la territorialisation des politiques d'insertion, en laissant place à une large autonomie des territoires, dans le respect des orientations du présent PDI-RE.

Nous travaillerons à la constitution d'une offre d'ingénierie en matière de portage de projet et de connaissance fine des initiatives locales, pour que chaque territoire puisse, à terme, s'en emparer pour faire vivre son Pacte Territorial d'Insertion, outil de création et de mise en œuvre de parcours d'insertion adaptés aux réalités locales.

4. Impulser une nouvelle dynamique territoriale

4.1 Donner un nouveau souffle à la territorialisation des politiques d'insertion

Enjeux

Les services sociaux sont d'ores et déjà territorialisés et impliqués sur les différents territoires du Département, au plus près des intercommunalités.

La volonté départementale, notamment dans le cadre de schémas départementaux, d'adapter ses politiques aux réalités et aux priorités de chaque territoire offre des perspectives d'évolution de l'intervention du Département.

Le présent PDI-RE doit s'appuyer sur des partenariats et une contractualisation renouvelés avec les collectivités locales, mais également avec les partenaires institutionnels (Etat, CAF, MSA, CPAM, CARSAT...), les acteurs de l'insertion, du logement et de l'emploi, le monde de l'entreprise et les publics.

Ces nouveaux partenariats peuvent impliquer de nouvelles relations financières mais aussi, et surtout, une réflexion sur la cohérence des interventions, la mutualisation de moyens et l'appui réciproque selon les expertises de chacun. Ils doivent également être l'occasion de réfléchir à l'offre de services à la population, en prenant en compte les enjeux de proximité, de qualité de l'offre et de maîtrise des moyens humains, matériels et financiers.

Modalités de réalisation

Effectuer un état des lieux partagé, avec les différents partenaires concernés, de chaque territoire en ce qui concerne les actions menées, les acteurs et les financements mobilisés.

Construire, développer et animer des Pactes Territoriaux d'Insertion afin de favoriser la coordination des interventions et l'émergence de « parcours d'insertion vers l'emploi » adaptés aux réalités tant des bénéficiaires que de chaque territoire – la démarche PTI ne peut s'envisager qu'en partenariat étroit avec les différents acteurs du territoire. Le PTI doit être le fruit d'un travail partenarial, le fruit du territoire.

Construire, développer et animer un Pacte Transversal d'Insertion Départemental regroupant toutes les actions transversales aux différents territoires ou à caractère départemental (plateforme mobilité, etc.) – Ce PTI devra être créé et animé en partenariat étroit avec les autres acteurs départementaux, notamment l'Etat et le monde de l'entreprise. Il faudra, pour cela mobiliser les différents partenaires autour de projets de développement concertés, permettant de dépasser le cloisonnement institutionnel et de mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Organiser la lisibilité et la visibilité des politiques d'insertion au niveau de chaque territoire, comme au niveau départemental.

Définir les moyens spécifiques pour pouvoir adapter ou développer des composantes de l'offre aux besoins spécifiques des territoires.

S'inscrire dans la dynamique proposée par l'Etat en répondant à l'appel à projets « Service Public de l'Insertion » pour un territoire expérimental.

Créer des instances de suivi et d'évaluation des PTI au niveau de chaque territoire, permettant une évaluation partagée des objectifs et actions du PTI tout au long de celui-ci, ainsi que la mobilisation et la coordination des moyens – une instance de mise du même ordre pourrait être créée au niveau départemental.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

	Garantir la cohérence et la coordination des PTI avec les autres plans comme le Plan Précarité Pauvreté, le schéma du handicap ou encore le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
Public cible	- Partenaires des futurs PTI.
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de bénéficiaires inscrits dans des parcours locaux d'insertion, par territoire - Nombre de partenaires mobilisés au sein de chaque PTI

4. Impulser une nouvelle dynamique territoriale

4.2 Travailler à la constitution d'une offre d'ingénierie de l'insertion en matière de portage de projets et de partage des initiatives locales

Enjeux

Dans le cadre de la NOTRe du 7 août 2015, le Département est réaffirmé en tant que chef de file de l'action sociale territorialisée. Par sa connaissance du secteur de l'insertion, par la diversité, l'expertise et la richesse de ses collaborateurs, il est un soutien important aux collectivités pour soutenir et impulser des projets, notamment ceux ayant pour objet l'insertion.

Le Département souhaite développer sa capacité à agir, soutenir, accompagner et coordonner, et se doit de rester un partenaire légitime, entraînant et fédérateur.

S'il est chef de file de l'insertion, le Département n'en est pas l'acteur unique. Il convient de pouvoir identifier, analyser, voire promouvoir les initiatives menées en territoire, en lien très étroit avec les différents acteurs locaux.

Le Département souhaite élargir son assistance technique au domaine de l'insertion, en l'inscrivant dans le cadre de son offre d'ingénierie territoriale départementale. Il s'agit de tenter de mobiliser nos ressources existantes pour apporter en territoire l'ingénierie nécessaire tant sur la méthodologie que sur la mise en œuvre et le développement des actions d'insertion articulées avec les programmes économiques locaux. Il nous faut étudier la faisabilité de cette ambition, notamment au regard des contraintes humaines et techniques.

Modalités de réalisation

- **Identifier, recenser et évaluer les ressources** existantes du Département en termes d'ingénierie sociale et médico-sociale, tant dans les directions territoriales des solidarités que dans les directions thématiques et, dans un deuxième temps, identifier, avec les partenaires, les besoins de chaque territoire en cette matière.
- **Continuer à relayer et valoriser les initiatives innovantes** mises à l'œuvre sur le Département, ainsi que les expérimentations.
- **Organiser un ou plusieurs événements départementaux** pour présenter des initiatives mises en œuvre par des associations, des collectivités ou des entreprises, après une phase de recensement.
- **Rechercher au maximum l'équité entre territoires comme entre usagers**, en favorisant l'adaptation d'initiatives locales ou départementales dans d'autres territoires.
- Déterminer le contenu et les modalités de l'offre d'ingénierie sociale et médico-sociale.
- **Poursuivre le dialogue prospectif avec les territoires**, dans le cadre des Contrats Territoriaux de Développement Durable, notamment en matière de construction de parcours d'insertion adaptés aux réalités de chaque territoire intercommunal.

Programme Départemental d'Insertion et de Retour vers l'Emploi
2020-2023

Public cible	<ul style="list-style-type: none">- EPCI – Porteurs de projets – Acteurs de l'insertion
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Date de mise en œuvre de l'offre d'ingénierie sociale et médico-sociale- Organisation et fréquence des événements départementaux- Nombre d'initiatives ayant inspiré des projets sur d'autres territoires- Nombre de recours à l'offre d'ingénierie par territoire- Enquête de satisfaction

NOTES



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

**Hôtel du Département
24 rue Saint-Esprit
63000 Clermont-Ferrand**